Zeitschrift: L'Hôtâ

Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien

Band: 21 (1997)

Artikel: Quelques considérations sur la pauvreté, le district et l'Hospice du château de Porrentruy (1841-1930)

Autor: Vuillaume, John

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1064397

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LA PAUVRETÉ, LE DISTRICT ET L'HOSPICE DU CHÂTEAU DE PORRENTRUY (1841-1930)

Nos sociétés ont toujours produit leurs lots d'exclus et de pauvres. Au XIXe siècle, dans le district de Porrentruy, un hospice pour les orphelins et les pauvres abrite au château du chef-lieu environ le cinquième des pauvres déclarés du district.

Pauvreté et paupérisme au XIXe siècle

La pauvreté est l'état qui caractérise la personne qui manque de ressources, de moyens matériels, d'argent.

Le mot paupérisme recouvre une signification plus globale que celui de pauvreté. En 1840, le Français Brunet donne la définition suivante du paupérisme: *« Le terme de paupérisme emprunté à l'Angleterre qui méritait assurément de nommer le mal qu'elle possède avant toutes les autres nations, le mot de paupérisme ne désigne pas plus en l'espèce que celui de misère, il est plus général. La misère s'applique particulièrement aux individus, aux classes; elle fait toujours songer à des souffrances privées, tandis que le mot paupérisme embrasse tout l'ensemble des phénomènes de la pauvreté: ce mot anglais signifiera donc pour nous la misère en tant que fléau social, la misère publique[1] ».*

Si la pauvreté s'oppose à la richesse, ce n'est pas le cas du paupérisme, concept créé pour définir un phénomène que la société doit combattre: «Le paupérisme est un phénomène difforme qui s'insinue dans les plis de l'ordre naturel fondé par l'économie politique. Il défigure la pauvreté, lui ôte le caractère de malheur individuel et individuellement réparable, et assume en revanche une importance inédite sur le plan social.[2]»

Si la pauvreté est considérée comme «naturelle» par les esprits éclairés de l'époque, le paupérisme représente un danger social qui doit être éradiqué.

La «question sociale» mobilise les élites durant le siècle dernier qui voit fleurir une quantité impressionnante de sociétés d'utilité publique dont les membres, d'obédience libérale, cherchent à trouver des solutions au paupérisme. La séparation de la société en une classe des riches et une classe des pauvres est considérée comme la base d'un ordre d'origine divine. Le pauvre est celui qui ne possède comme ressource que sa force de travail, insuffisante à couvrir ses besoins et ceux des personnes dont il a la charge. Il faut faire en sorte que le pauvre puisse accomplir une tâche en rapport avec sa place dans la société, qu'il soit utile à cette dernière et que son sens moral soit assez développé pour étouffer en lui la conscience de son exploitation économique et sociale et donc toute velléité d'ascension sociale. Le sens moral du pauvre doit l'empêcher de transgresser les normes sociales et de revendiquer un nouvel ordre social.

L'homme aisé, «amoureux de l'ordre, mesuré, conduit par la raison, ayant l'esprit tendu vers les valeurs concrètes, calculateur, antiétatiste, partisan de la concurrence économique... admet la misère sur le plan social. Car la vie est une lutte. Il faut être du bon côté, ce qui implique l'intelligence, la valeur de l'individu, l'habileté et la souplesse. Il s'en dégage un individualisme hargneux, revêche, sans attrait, dans lequel la charité apparaît comme un loisir et le paternalisme comme une forme de contrôle et d'autorité, d'où la fraternité est exclue et où domine toujours l'intérêt.[3]»

Le travail, *«source de toute richesse et de toute moralité»* est *«le premier besoin des peuples[4]»*. Mais il manque souvent aux pauvres et pas aux riches *«car dans les classes aisées de la société, chacun trouve sa place, et la vocation est plus ou moins tracée; le fils succède à son père dans l'état qu'il exerce, ou il en prend un autre conforme à ses goûts et ses dispositions»*. Le pauvre doit acquérir conduite, régularité et modération pour se ménager un avenir meilleur.

Les autorités publiques et les personnes de bonne volonté doivent lutter énergiquement contre les «vices[5]» qui rongent la classe indigente. Contre «l'ivrognerie[6]» et le «libertinage»; il faut réprimer alcoolisme et libertinage qui produisent tant d'enfants «malheureux» (illégitimes, abandonnés, «orphelins»). Contre la paresse, la négligence des parents pour leurs enfants, l'abandon des pauvres parents par leurs enfants.

Mais *«le remède radical du paupérisme, celui qui peut toujours être employé avec succès, quelque misérable que soit un peuple»*, c'est l'instruction et l'éducation, *«première dette de la société envers tous ses membres»*. L'enjeu du paupérisme passe des racines du mal à ses fruits:

les enfants pauvres[7]. Un nouvel être doit être créer, il faut l'éduquer pour en faire «un pieux chrétien et un bon citoyen»: l'idée directrice est celle de l'ordre[8]. Les philanthropes ont un dilemme fondamental à relever: comment sortir l'enfant pauvre de sa misère sans qu'il accède à une condition supérieure à celle qui lui est donnée par Dieu[9]? Le développement de l'enfant pauvre doit donc se faire dans sa classe. La formation ne doit pas donner aux pauvres les moyens de mettre en cause l'ordre établi. C'est ainsi que pour beaucoup, la religion est le moyen le plus efficace pour combattre le paupérisme, moyen *«sans lequel les autres sont impuissants[10]»*.

Les pauvres ont besoin de la religion pour supporter leurs précaires conditions d'existence, accepter la position qu'ils occupent dans la société, rester soumis à la hiérarchie et ne pas perdre l'espoir. Les établissements de charité, qu'ils soient catholiques ou protestants, accordent à l'enseignement religieux une grande importance.

Les sources et la bibliographie

Les sources sont peu bavardes sur le sort et les conditions de vie des plus pauvres. Ils sont très peu présents dans les archives et ceux qui parlent d'eux ne peuvent nous restituer qu'une image extérieure des pauvres, considérés souvent non comme des individus mais comme «un problème à résoudre»:

«Restituer aux pauvres leur histoire est un objectif difficile à atteindre. Les sources mêmes de l'histoire, les documents qui sont à notre disposition les ignorent ou les traitent non comme des êtres à part entière mais comme «un problème à résoudre»... Leur voix ne nous est pas parvenue. Exclus du processus politique, ils sont par là même exclus de l'histoire.[11]»

L'historiographie jurassienne est quasi muette au sujet des déshérités: les historiens qui touchent à l'histoire sociale se cantonnent le plus souvent dans une histoire des élites.

Quant à l'historiographie suisse se rapportant à la pauvreté aux XIXe et XXe siècles, elle se divise schématiquement en deux principales tendances fortement opposées. Il y a celle qui fait l'éloge des bons philanthropes et des sociétés d'utilité publique, des généreux donateurs, des gracieux comités de dames, des directeurs d'établissement pour les pauvres – durs mais justes – qui ont toutes et tous œuvré de manière responsable, éclairée et dévouée au relèvement moral d'êtres humains qui se trouvent à l'abandon ou dans le dénuement, victimes de leurs propres vices ou pervertis par leur milieu: ce point de vue se manifeste notamment dans les plaquettes paraissant à l'occasion des jubilés d'établissements de charité – publications dégoulinant de condescendance affectée et d'autosatisfaction – mais aussi dans des travaux plus élaborés et à vocation plus «scientifique». Il y a l'autre qui oppose les gentils pauvres aux nantis sans scrupule qui craignent le potentiel subversif qu'ils prêtent à la partie du peuple la plus indigente: c'est la peur du propriétaire face à celui qui n'a rien à défendre. Les pauvres sont le fruit d'une société inégalitaire qui, non contente de les avoir sécrétés, cherche à les contrôler et à les exploiter. Les personnes qui, par le biais d'institutions qu'elles animent, se chargent d'inculquer aux pauvres (surtout aux plus jeunes d'entre eux) l'obéissance, la discipline et la soumission à l'ordre établi, de leur faire accepter leur triste position dans la société ne sont que de dociles instruments, parfois sévères, des intérêts des classes dominantes qui renforcent leur pouvoir tout en essayant de neutraliser les effets néfastes (mendicité, vagabondage, reproduction sociale de la misère) liés à un groupe social qui pourrait mettre en péril leur prospérité.

Bien qu'il ne faille pas tomber dans l'un ou l'autre des deux excès rapidement esquissés, il n'en demeure pas moins qu'il importe d'appréhender les sources – presque toujours indirectes – qui touchent à la pauvreté de façon très prudente et très critique. On ne doit en aucun cas rester prisonnier du discours, du jugement, des considérations diverses (causes de la misère, traitement de l'indigence) du possédant sur le démuni. La «fonction-miroir» de la pauvreté qui, partant d'une image négative du pauvre, attribue à ceux qui ne le sont pas une image gratifiante d'eux-

mêmes et renforce leur statut social, n'est pas à négliger.

L'essentiel des documents utilisés pour réaliser mon mémoire de licence[12] proviennent de cinq cartons[13] appartenant aux archives du district de Porrentruy et entreposés dans la Tour du Coq du Château de cette même ville. Leur contenu disparate n'est pas classé : certains dossiers sont fragmentaires, des séries de registres sont incomplètes ou volatilisées.

Le dépouillement du protocole du conseil d'administration de l'hospice du Château constitue une première approche globale. Seuls les registres 1837-1863 et 1909-1933 sont disponibles. Le trou peut être partiellement comblé par le recours à un document se trouvant aux archives de l'Etat de Berne se rapportant à l'hospice et couvrant les années 1837 à 1897[14]. La nature des renseignements puisés dans les différents protocoles, leur tenue, leur présentation et leur substance sont très contrastées. En général, les plus anciens protocoles sont plus complets, plus directs et beaucoup moins affectés que les plus récents où des non-dits des précautions oratoires et autres circonlocutions ménageant les diverses susceptibilités et des signes d'autocensure apparaissent fréquemment. De plus, le comportement adopté par le président de l'administration – qui est le préfet du district durant la majeure partie du XIXe siècle – par rapport à l'institution est déterminante : s'il y est très attaché et qu'il lui voue une attention particulière, le registre des protocoles, rigoureusement tenu, est d'une qualité remarquable ; si c'est l'inverse, ce dernier est partiel et négligé.

Une brochure intitulée « L'Hospice actuellement Orphelinat du Château à Porrentruy » datant de 1905 (il en existe une version allemande) est riche d'informations malgré certaines affirmations manquant d'impartialité.

Le recours aux rapports des préfets de Porrentruy[15] m'a été de la plus grande utilité, même si ses sources mériteraient une critique serrée car les indications qu'ils contiennent ne sont sans doute pas toutes fiables. Ce sont des cahiers manuscrits A3 qui dépassent rarement les trente pages. Ils regorgent parfois de renseignements d'ordre socio-économique. La qualité de cette source dépend du dynamisme, de l'appartenance politique et de la personnalité du préfet : en effet, il expose à Berne certains faits et certains probèmes uniquement si le recours à l'autorité cantonale peut lui permettre de prendre des mesures favorables à son action. Les préfets « pantouflards » (Chevrolet) ou ceux qui règlent leurs affaires tous seuls (Froté) rédigent des rapports insipides qui ne nous amènent pas grand-chose. Par contre, ceux réalisés par des préfets déployant un zèle considérable (Choffat) ou provenant de l'extérieur du district (Lombach) sont beaucoup plus profitables.

J'ai consulté sporadiquement les journaux suivants : *Le Pays*, *Le Jura* et *Le Démocrate*.

Il faut finalement citer les *Mémoires*[16] *de Mgr Jean-Pierre Bélet (1807-1897)*, camérier secret du pape. Malgré les partis pris qui les caractérisent, ces *Mémoires* fort bien documentés sont un témoignage incontournable et irremplaçable pour celle ou celui qui s'intéresse à l'histoire du district de Porrentruy au XIXe siècle.

Contexte économique et social du district de Porrentruy au XIXe et au début du XXe

Après avoir été français de 1793 à 1814[17], le district de Porrentruy devient suisse et bernois, à la suite du Congrès de Vienne en 1815.

Sa position périphérique au sein du canton de Berne et de la Suisse, le peu d'empressement que montrent les autorités bernoises à désenclaver l'Ajoie, la profonde division politique du pays liée à la défense d'intérêts particuliers et à la lutte pour le pouvoir, l'« esprit de clocher », le faible développement économique et démographique d'un chef-lieu qui reste sous la coupe des notables locaux, la mainmise sur une grande partie de la population d'une Eglise catholique très conservatrice, condamnant l'industrialisation et opposée à tout développement socio-économique susceptible d'affaiblir son pouvoir et d'émanciper ses ouailles, le faible niveau d'éducation des masses et les ravages de l'eau-de-vie dans la population sont des raisons, exposées ici un

peu brutalement[18], qui peuvent être invoquées pour expliquer le sous-développement ou en tout cas le «mal-développement» d'une petite région aujourd'hui marginalisée qui ne manquait certainement pas d'atouts (en 1888, 3200 personnes travaillent dans l'horlogerie[19]). Les différents flux migratoires que connaît l'Ajoie durant les XIXe et XXe siècles pourraient constituer une belle illustration de ce «mal-développement». Malheureusement, «le bilan migratoire masque la part réelle de l'émigration et de l'immigration. Les statistiques des déplacements de la population sont inexistantes; cette lacune nous empêche de mesurer le renouvellement de la population à l'intérieur d'une région[20]».

Le sort des autres districts de l'ancien Jura bernois ne semble guère plus enviable que celui du district de Porrentruy.

Dans un fameux mémoire intitulé *L'Utilitarisme* publié en 1853, Xavier Stockmar (1797-1864), surnommé l'«homme du Jura», industriel, commerçant et homme politique, figure dominante de la vie politique jurassienne du XIXe siècle, premier préfet de Porrentruy en 1831, membre à trois reprises du Conseil exécutif bernois, conseiller national par deux fois, promoteur des chemins de fer jurassiens (le «père du réseau complet»), dresse un diagnostic synthétique et sans concession de la situation socio-économique de l'ancien Jura bernois: *«Le Jura est incontestablement dans des conditions économiques d'une difficulté peu commune. Son sol n'est pas fécond, sa culture est arriérée, ses communications avec l'intérieur sont entravées par des montagnes et des routes imparfaites, sa position excentrique est aggravée encore par la rigueur des systèmes douaniers, son industrie, son commerce manquent en général des capitaux nécessaires, et, disons-le sans fausse honte, une partie de sa population encore imbue d'erreurs et de préjugés, n'a ni l'activité, ni l'instruction dont elle aurait besoin pour lutter avec fruit contre les obstacles que lui ont créés la nature et la politique[21]».*

Néanmoins, dans la seconde partie du XIXe siècle, la tendance générale en Ajoie est «à l'essor industriel et à la modernisation[22]». Cependant, «replacée dans l'évolution économique du XXe siècle, l'Ajoie apparaît comme une région marginale en dégradation».

Le district de Porrentruy compte 15 703 habitants en 1818, 20 565 en 1850, 23 988 en 1870 et 25 611 en 1910 en très grande majorité francophones et catholiques. L'Ajoie, dont les ressources agricoles sont bonnes, connaît une expansion remarquable avant 1860 due à l'industrie horlogère; par la suite la population stagne mais subit une évolution dans sa distribution spatiale: l'Ajoie connaît un peuplement homogène jusqu'à l'avènement du chemin de fer dans le dernier quart du siècle dernier. A partir de là, compte tenu de l'inexorable concentration industrielle, les villages ajoulots – répartis au gré des conditions hydrologiques – qui ne sont pas raccordés au réseau ferroviaire dépérissent alors que les autres voient leurs populations croître.

La population du district, à l'exception du chef-lieu, est majoritairement originaire du district jusqu'au tournant du siècle, ce qui explique le régime de la commune mixte adopté en 1835 par toutes les communes du district, hormis Porrentruy, qui n'instaure pas le dualisme communal entre commune bourgeoise et commune municipale et assimile cette dernière à la première. La commune bourgeoise disparaît de droit mais est maintenue de fait. Les bourgeois de Porrentruy, jaloux de leurs privilèges, n'entendent rien céder aux habitants de la ville et la fusion n'est pas opérée.

Le district de Porrentruy est une terre d'émigration. L'accaparement du sol par les plus riches (dénoncé à l'époque mais qui reste à étudier) et la fragilité conjoncturelle de l'agriculture ne permet pas à celle-ci, malgré de sensibles progrès, d'amortir la poussée démographique. Les crises périodiques qui affectent l'horlogerie ne peuvent amener cette dernière à jouer ce rôle. En 1819, sur les 500 émigrés jurassiens souvent très jeunes (émigration de type familial) qui tentent l'aventure d'une colonisation au Brésil, 155 proviennent du district de Porrentruy et sont pour la plupart bourgeois d'une commune du district[23]. La disette des années 1845-1846 liée aux mauvaises récoltes et à la maladie de la pomme de terre plonge une partie de la population ajoulote dans la misère et l'émigration outre-mer, encouragée par les communes

qui ont la charge de leurs bourgeois démunis, devient importante. Les bilans migratoires des années 1870-1880, 1888-1900 et surtout 1900-1910 sont très négatifs. La crise des années 1920 et la grande crise mondiale des années 1930 poussent les jeunes et les personnes qualifiées à émigrer vers les villes ou à l'étranger. Dans le district de Porrentruy comme dans le reste de l'ancien Jura Bernois, ce sont «les aléas de l'industrie horlogère» qui «conditionnent les mouvements démographiques[24]». L'industrie horlogère offre aux populations jurassiennes un revenu d'appoint qui devient rapidement exclusif pour beaucoup, aux dépend de l'agriculture. Elle attire aussi une main-d'œuvre immigrée.

L'économie jurassienne, et notamment ajoulote, fortement conditionnée par le renforcement ou «l'établissement de nouvelles frontières» qui «tend à rompre d'anciennes solidarités régionales et à en favoriser d'autres» n'a pu se maintenir ou se développer que «dans la mesure où elle a pu se brancher sur l'économie suisse en expansion[25]». L'Ajoie, totalement tournée vers la France, qui ne possède pas de voie de communication vers la Suisse, rejette massivement la Constitution fédérale de 1848 par peur du cordon douanier qui menace de l'étrangler.

Dans la première partie du XIXe siècle, l'industrie est très peu présente dans le district de Porrentruy. Le modèle de l'Ajoulot de l'époque correspond-t-il à celui d'un paysan-artisan pluriactif, braconnier et contrebandier à ses heures? Toujours est-il qu'en 1841, l'industrie se limite aux usines sidérurgiques de Bellefontaine (qui éteignent leur feu en 1863), entre Saint-Ursanne et Ocourt, qui occupent 332 ouvriers, aux usines du pont d'Able à Porrentruy (18-20 ouvriers) et de la tréfilerie de Courchavon (12-13 ouvriers) qui en dépendent, à une fabrique de poterie ordinaire à Bonfol (55 ouvriers) et à un atelier d'horlogerie à Grandfontaine qui rassemble une dizaine d'ouvriers[26].

C'est à l'initiative du préfet Choffat qu'est fondée en 1842 une Société d'actionnaires pour l'introduction de l'horlogerie à Porrentruy. En 1843, le district de Porrentruy compte 6 ateliers dont celui de l'Hospice du Château qui périclite à partir de 1850. Dès 1853, la montre entière est fabriquée dans le pays de Porrentruy qui compte près de 800 travailleurs dans l'horlogerie. Les établisseurs du district dépendent des usines françaises Japy pour la fourniture des ébauches et des marchands de La Chaux-de-Fonds pour l'écoulement de leurs produits. L'horlogerie est le secteur industriel dominant en Ajoie où le travail de la pierre fine – qui peut être effectué à domicile et qui ne requiert qu'un faible investissement – est très répandu. L'horlogerie est une branche d'industrie fragile très sensible à la moindre crise et les salaires versés en Ajoie sont bas et impliquent pour les familles ouvrières le travail industriel des enfants[27]. De plus, elle doit faire face à l'opposition d'une élite conservatrice qui craint le rejet des valeurs traditionnelles attachées à l'agriculture. En 1880, on recense plus de 3200 personnes travaillant dans l'horlogerie, la plupart à domicile ou dans de petits ateliers. Durant le XXe siècle, l'horlogerie demeure, avec l'industrie des machines qui lui est liée, le secteur industriel le plus important du district de Porrentruy.

Au tournant du siècle, l'industrie textile et notamment la bonneterie s'installe en Ajoie, à Porrentruy, Courgenay et Alle: elle permet en partie de pallier aux conséquences néfastes des crises horlogères sur l'emploi dans le district.

En 1910, deux usines de chaussures occupent 315 ouvriers à Porrentruy et la manufacture de tabac Burrus, fondée en 1814 et qui perdure encore à l'heure actuelle, 136 à Boncourt.

L'Ajoie connaît dans la première partie du XXe siècle une profonde mutation de ses structures économiques. L'industrie, notamment horlogère, se concentre et les petits ateliers disparaissent au profit de plus grandes unités de production. Mais les grandes entreprises horlogères ne s'établissent que difficilement dans le district de Porrentruy qui se trouve en marge de la région horlogère. L'horlogerie ajoulote décline donc sensiblement.

La place de l'agriculture dans le district de Porrentruy a souvent été surévaluée à cause de la grande plaine à blés d'Ajoie. D'après le recensement de 1860, 51,7% des actifs travaillent principalement dans l'agriculture. Ces pourcentages sont à relativiser car «si les statistiques officielles utilisent des catégories rigoureusement définies, dans la réalité, les acti-

vités des personnes étaient nettement moins différenciées. Une partie de la population pouvait travailler à la fois dans l'agriculture et dans l'industrie, la priorité de l'une ou de l'autre activité variant suivant la conjoncture, de sorte que l'inscription dans une autre catégorie ne signifiait pas un grand changement pour la personne[28]».

Dans une société rurale où la propriété foncière reste une nécessité vitale, la forte poussée démographique et surtout l'application du Code Napoléon qui autorise des partages strictement égalitaires entre les héritiers explique le morcellement des terres et la dispersion des parcelles qui, en plus de la pratique de la vaine pâture – qui reste vivace durant le XIXe siècle – favorisant sutout les plus démunis des paysans, freinent quelque peu la modernisation et la mécanisation de l'agriculture.

L'élevage, surtout bovin, constitue la principale ressource du paysan, bien avant la culture céréalière. Des bœufs gras sont exportés dès 1859 à l'étranger.

La forêt est la ressource fondamentale de l'Ajoie et de l'ancien Jura bernois durant le XIXe siècle. Elle est très souvent surexploitée. L'exportation et le commerce du bois font la prospérité de nombreuses communes et enrichissent de nombreux particuliers.

Les communes font souvent face à une dépense imprévue par une coupe de bois. Les effets de la révolution des transports et de l'internationalisation du marché du bois ne sont vraiment perceptibles que dans la seconde partie du XXe siècle.

Le commerce ajoulot apparaît florissant au XIXe siècle malgré le renforcement des frontières et l'introduction des péages fédéraux. Au début des années 40, le commerce dit «interlope» est menacé par des droits sur les tabacs plus élevés que dans les cantons voisins; les contrebandiers français préfèrent se ravitailler à Bâle, Neuchâtel ou Soleure. Le tabac est massivement exporté vers la France tandis que de grandes quantités de vins et autres spiritueux sont importées de ce pays. La fraude est massive. En 1843, Porrentruy, qui compte 2400 âmes, abrite une quarantaine d'épiceries[29]! Le préfet Joseph Stockmar note dans son rapport de 1875 que *«le commerce prend une extension toujours plus considérable»*, Porrentruy bénéficiant d'une rente de situation (annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand) qui enrichit quelques gros négociants, alors que le contrôle aux frontières est toujours des plus laxistes.

La mise en place du réseau des chemins de fer dans l'ancien Jura bernois est l'objet d'une bataille farouche dans laquelle Xavier Stockmar lance ses dernières forces, subordonnant en 1863 l'introduction de l'impôt sur le revenu dans l'ancien Jura bernois à la construction d'un réseau de chemins de fer jurassiens. Le désenclavement, le rapprochement et le raccordement de l'ancien Jura bernois à Berne et à la Suisse apparaît vital pour le développement de la région. Le but du réseau ferroviaire est «d'intégrer plus étroitement le Jura dans l'économie cantonale[30]» bernoise. En 1867, le Grand Conseil bernois donne son feu vert à la réalisation d'un réseau complet en donnant la priorité aux tronçons excentriques de deux régions populeuses et promptes à souscrire des actions, le Vallon de Saint-Imier et l'Ajoie. L'état et les communes financent la construction du réseau.

L'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand, en faisant de Porrentruy, à l'exclusion de Bâle, le débouché de l'Est français, hâte l'achèvement du réseau complet qui date de 1877. Porrentruy est dès lors plus proche de Berne que de Paris. La ville se trouve sur une ligne internationale et connaît une période de croissance. En 1913, Porrentruy est la quatrième gare de Suisse pour l'importance du transit; mais «le retour de l'Alsace-Lorraine interrompt brusquement ce développement et Porrentruy, actuellement, avec ses monstres architecturaux échoués le long de l'avenue Cuenin, son Hôtel International qui s'est modestement abrégé en «Inter», ne conserve que les vestiges de sa prospérité d'antan[31]».

L'omniprésence de la religion catholique-romaine dans la campagne du district est un facteur important. Elle joue un rôle central dans la vie quotidienne de nombreux ajoulots. En le méconnaissant et en offrant aux fidèles une alternative religieuse inadaptée aux aspirations de la population lors du «Kulturkampf» (1870-1878), les radicaux bernois, en cherchant à intégrer les catholiques jurassiens comme citoyens et comme croyants tout en réalisant les conditions d'une plus grande unité économique cantonale notamment

par la construction d'un réseau ferroviaire, se heurtent à une résistance farouche notamment en terre ajoulote. Le «Kulturkampf» se solde par un échec.

Le nombre de pauvres du district durant cette période ainsi que l'évolution des caractéristiques de cette pauvreté ne sont pas connus. Les pauvres du district ne sont pas tous recensés: les seuls qui sont déclarés sont ceux que les communes ont décidé d'assister. Le système d'assistance en vigueur dans l'ancien Jura bernois jusqu'à la fin du XIXe leur permet d'assister des personnes originaires du village qui se trouvent dans le besoin mais ne les contraint en rien.

L'assistance aux pauvres dans l'ancien Jura bernois et dans le canton de Berne

La conception de l'assistance évolue beaucoup au XIXe siècle: «la bienfaisance devient un calcul temporel: non plus obole pour un salut de l'âme, mais investissement immédiat dans une infrastructure éducative qui assure demain l'économie d'un coût social et financier[32]».

En Suisse, le système de l'assistance est, au XIXe siècle, lié à l'indigénat, au lieu d'origine, aux droits de bourgeoisie. Dans tous les cantons suisses, c'est la commune d'origine qui est tenue d'assister ses pauvres, à l'exception de l'ancienne partie du canton de Berne qui fait porter cette obligation à la commune de domicile qui, dès 1858, doit légalement assister tout citoyen bernois.

Le fait d'être «bourgeois» d'une commune – c'est-à-dire originaire de celle-ci permet de réclamer l'obtention de secours en cas de nécessité. Les non-bourgeois ne bénéficient donc d'aucune assistance de la part de leur commune de domicile qui fait même souvent reconduire les indigents dans leur commune d'origine. La bourgeoisie fait donc office de système de protection sociale: «La bourgeoisie peut être considérée comme un système de sécurité sociale. L'admission en est payante, mais avec l'assurance que la commune prendra soin de vous dans vos vieux jours au cas où vos proches en viendraient à manquer à leur devoir d'entretien.»[33]. «L'assistance à la commune gêne considérablement les échanges de population et la mobilité sociale. Elle entre en contradiction avec les exigences du développement économique.[34] «Pour le philanthrope libéral éclairé du XIXe siècle, l'assistance bourgeoise ne semble pas très performante: le bourgeois est un privilégié qui obtient trop facilement de l'aide de sa commune s'il tombe dans la misère par fainéantise, imprévoyance ou abus d'eau-de-vie.

Des mesures d'assistance publique peuvent être prises au niveau régional (caisse centrale des pauvres, hôpital de district, orphelinat) et cantonal (établissements spécialisés).

L'assistance privée, souvent étroitement associée aux Eglises, est encore très active dans le courant du XIXe siècle même si son importance et son rayonnement tendent à décroître avec la mise en place d'institutions publiques (établissements publics, nouvelles législations, mesures de contrôle) issues de la fondation de l'Etat laïque moderne jaloux du pouvoir qu'il s'arroge et qu'il cherche plus à asseoir qu'à déléguer comme en témoignent les dispositions centralisatrices qui se font jour dans la deuxième moitié du siècle.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, l'ancien Jura bernois et l'ancienne partie du canton de Berne connaissent des régimes différents en matière de droit (maintien d'une grande partie de la législation française – Code Napoléon – dans l'ancien Jura bernois), d'impôts, d'établissement et d'assistance publique.

L'Acte de réunion de 1815, les Constitutions bernoises de 1831 et 1846 offrent à l'ancien Jura bernois des garanties qui disparaissent avec la Constitution bernoise de 1893 qui scelle l'unification cantonale. D'ailleurs, le dualisme entre les deux parties du canton de Berne (d'avant 1979) est définitivement aboli par la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement qui rend uniforme la législation en matière de paupérisme, l'ancien Jura bernois ayant conservé jusque-là, en matière d'assistance, ses propres législation et administration.

Dans l'ancien canton[35], depuis une décision de la Diète sur la mendicité de 1551 jusqu'à la Constitution cantonale de 1846, les communes ont l'obligation d'entretenir leurs pauvres, obligation qui a pour

conséquence de mettre en difficulté de nombreuses communes, *«écrasées sous le lourd fardeau du paupérisme[36]»*, spécialement dans l'Emmental.

L'obligation légale est abolie en 1846 et l'assistance devient volontaire. Cependant, l'Etat verse aux communes en difficulté une subvention conçue comme provisoire mais qui devient en fait permanente. L'assistance par le canton ou l'assistance par la commune est d'ailleurs une question débattue dans le canton de Berne dans les années 1846-1850[37]. Mais un grand changement s'opère entre 1857 et 1859 avec la loi sur les secours publics, celle sur le séjour des pauvres et celle sur la police des habitants. Le principe cinq fois séculaire de l'assistance des pauvres par la commune d'origine est remplacé par celui de l'assistance par la commune de domicile. Une distinction fondamentale, parfois difficile à déterminer dans la réalité, est établie entre indigents et nécessiteux, entre pauvres «structurels» et pauvres «conjoncturels»[38]. Sont indigents les pauvres incapables de subvenir à leurs besoins: les orphelins, les infirmes et les vieillards. Sont nécessiteux les individus ou familles n'étant pas en mesure momentanément de pourvoir à leurs besoins. Seuls les indigents devraient être entretenus par les communes et l'Etat. Les nécessiteux devraient être laissés à la discrétion de la charité privée. L'assistance est obligatoire pour les indigents et théoriquement volontaire pour les nécessiteux.

La loi sur le séjour des pauvres de 1858 qui oblige la commune dans laquelle un pauvre a passé 90 jours à l'assister donne lieu à une véritable chasse aux pauvres qui *«a pris des proportions inquiétantes dans l'ancien canton»*. Les communes se renvoient les pauvres pour ne pas être obligées de les assister.

Les enfants abandonnés, les orphelin(e)s sont généralement placé(e)s dans des familles: *«les orphelinats sont peu goûtés dans l'ancien canton»*.

La loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement s'applique à l'ensemble du canton et instaure un nouveau régime d'assistance. Les pauvres qui ont besoin de secours permanents ou temporaires et les pauvres domiciliés dans les autres cantons suisses peuvent bénéficier de l'assistance.

Pour ce qui est de notre coin de pays, le principe de l'assistance des pauvres par la communauté d'origine, la commune bourgeoise dont le poids économique repose sur la propriété d'importants biens fonciers, en partie concédés par les princes-évêques, est déjà bien établi au XVIIIe siècle, notamment en Ajoie.

Sous la période française, les bourgeoisies sont officiellement supprimées mais la lutte contre la mendicité doit aussi mobiliser les communes. Dans l'arrondissement de Porrentruy, «un arrêté qui enjoignait aux communes de subvenir aux besoins de leurs indigents» (1801) ne semble avoir été suivi d'effets que dans les deux villes de Montbéliard et Porrentruy. L'arrêté n'est pas appliqué dans les communes rurales dont les moyens étaient très limités (l'arrêté préfectoral prévoyait l'octroi de permis de mendier dans les localités qui ne pouvaient subvenir aux besoins les plus pressants)[39].

Le règlement de 1816[40] applique l'article 17 de l'Acte de réunion qui rétablit officiellement les bourgeoisies – qui n'ont pas disparu sous le régime français duquel elles sortent même renforcées – dans la nouvelle partie du canton de Berne. Les bourgeoisies, véritables piliers du conservatisme, gèrent les communes, contrôlent l'indigénat, l'assistance et l'école primaire. Les bourgeois de l'ancien Jura bernois, ne disposant pas «d'institutions politiques propres» se sont rabattus sur «la gestion de communes jouissant d'une large autonomie» qui leur «procure le sentiment d'être maîtres chez eux»[41]. Jusqu'à la loi cantonale sur l'assistance de 1897, l'ancien Jura bernois «est régi en matière d'assistance par le règlement de 1816 et le Code civil français[42]». C'est donc le système de l'assistance volontaire, c'est-à-dire de l'entretien non obligatoire des pauvres par les communes et les hospices bourgeois, par des associations ou des particuliers qui est en vigueur dans l'ancien Jura bernois durant quasiment tout le XIXe siècle, le Jura de l'époque (sept districts) ayant obtenu dans la Constitution bernoise de 1846[43] la garantie du maintien de son propre système d'assistance. Les lois bernoises sur les secours publics de 1857 et sur le séjour et l'établissement de 1858 ne s'appliquent qu'à l'ancien canton. Seuls les bourgeois (trop jeunes, trop vieux, infirmes, malades) de la commune et qui y résident peuvent

bénéficier de l'assistance: ils n'y ont pas droit, c'est le principe de l'assistance volontaire – et les autorités communales décident souverainement: *« la distribution des secours ne se fondent sur aucune autre obligation que celle dictée par la Charité chrétienne*[44]*»*. Les non-bourgeois sont exclus de l'assistance publique.

Les quatre districts catholiques (Laufon, Delémont, Porrentruy et les Franches-Montagnes) font remettre en vigueur en 1816, un impôt indirect d'origine française que l'Acte de réunion de 1815 avait aboli: l'enregistrement, qui disparaît définitivement avec la fameuse loi sur l'assistance de 1897[45]. Cet impôt, perçu au niveau communal sur les actes de notaires, les actes judiciaires, les titres de propriétés... utilisé pour subventionner des institutions de charité fondées par les communes sous les auspices de la préfecture et du canton et, dans les districts de Delémont et Laufon, les écoles moyennes, payé par tous les habitants des communes, ne sert qu'aux bourgeois en matière d'assistance publique[46]. L'excédent du produit de l'enregistrement du district de Porrentruy est utilisé pour fonder l'Hospice du Château et constitue longtemps la recette principale de l'institution.

Les établissements de charité

La pensée sociale du XIXe siècle, dans son souci d'ordre, de discipline et de classification, tente d'ériger des « barrières réelles contre les influences délétères, les milieux de pestilence, les germes de démoralisation et l'hérédité morbide[47]».

La création d'établissements de charité (orphelinats, asile de vieillards, hospices en tous genres) en est une belle illustration. Cependant, au sein de nombreuses sociétés de charité notamment, on hésite souvent, durant tout le siècle, à fonder un établissement (pour vieillards, pour enfants abandonnés) ou à placer les individus démunis chez des particuliers. On prête au placement en institution la vertu de protéger le développement moral et physique de l'enfant. Par contre, l'enfant placé chez une tierce personne est un petit travailleur très bon marché qu'on ne se fait pas faute d'exploiter. Pour certains théoriciens, le combat contre la pauvreté se réduit à un problème purement numérique qu'un très grand nombre d'établissements peut résoudre.

Mais en réalité, le placement en institution, qui varie sensiblement d'un district à l'autre, d'un canton à l'autre, entre villes et campagnes, d'une catégorie de pauvres à l'autre, est souvent l'exception. En 1888, le Bernois Samuel Engel, directeur d'un établissement pour enfants à Aarwangen affirme que les établissements spécialisés ne suffisent pas à combattre la pauvreté puisque sur les 7000 enfants assistés que compte le canton de Berne, 6 à 8% d'entre eux sont élevés dans des institutions ou des établissements de charité[48].

Le canton de Berne est un canton avant tout agricole au XIXe siècle. Les autorités bernoises encouragent le placement d'enfants à la campagne: il est moins onéreux qu'un placement en ville ou en institution et il offre des bras bon marché à l'agriculture[49].

Au début du XXe siècle, l'ancien Jura bernois compte plusieurs orphelinats et maisons d'éducation[50] parmi lesquels la maison d'éducation de Sonvilier pour les garçons (46 élèves), l'établissement de Loveresse pour les jeunes filles vicieuses (6 élèves), l'orphelinat de Porrentruy (50 élèves) et celui de Courtelary (66 élèves)[51].

L'hospice et l'orphelinat du Château de Porrentruy (1841-1930)

Le préfet Joseph Choffat est le maître-d'œuvre de l'institution et Xavier Stockmar, alors conseiller d'Etat bernois, en est l'inspirateur. Les adultes, les vieillards et les enfants se côtoient jusqu'en 1896, année qui voit l'ouverture de l'hospice de vieillards de Saint-Ursanne. La mauvaise influence des anciens dépravés sur les jeunes enfants innocents, souvent dénoncée depuis la fondation de l'hospice du château, est ainsi supprimée. Cette séparation entre vieux et jeunes assistés s'opère plus tardivement qu'ailleurs.

Le Château de Porrentruy, cédé par le canton de Berne aux communes du district pour y installer cette œuvre charitable, abrite l'institution qui, jusqu'en 1897, ne peut accueillir que des pauvres originaires d'une commune du district de Porrentruy. Une clef de répartition basée sur l'impôt foncier et la population détermine le nombre de places gratuites (au total 100) dont dispose chaque commune. La principale source de revenus est un impôt sur les actes judiciaires, de notaires, les titres de propriété des biens immeubles, etc. d'origine française, l'enregistrement, qui est uniquement perçu dans les communes des quatre districts catholiques jurassiens (Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes et Laufon) entre 1816 et 1897. La présidence du conseil d'administration est très généralement assumée par le préfet de district qui cherche parfois à mobiliser les ressources de l'hospice pour développer une activité suceptible de relancer la vitalité économique du district. J. Choffat est le promoteur de l'horlogerie en Ajoie et l'atelier qu'il met sur pied au château forment 32 apprentis entre 1842 et 1850. Une sœur horlogère enseigne l'art des pignons à quelques petites filles. L'horlogerie, non rentable, est abandonnée au château vers 1850: dès que l'apprenti peut gagner son pain, qu'il rapporte plus qu'il ne coûte à l'établissement, il quitte celui-ci! La mauvaise gestion de l'hospice entraîne sa faillite en 1875. Les comptes truqués de l'établissement présentent notamment comme bénéficiaires les activités agricoles qui sont au contraire très déficitaires, notamment à cause des expérimentations agricoles menées par le préfet Froté.

L'hospice n'accueille qu'une partie des assistés du district. Les assistés sont les bourgeois d'une commune du district auquels cette dernière accorde une aide financière. Leur nombre ne correspond pas à l'ensemble des pauvres du district: les bourgeois indigents qui ne sont pas secourus par leur commune et les simples habitants qui se trouvent dans la misère ne sont pas répertoriés. Par exemple, en 1870, le nombre d'assistés du district s'élève à 676 dont 135 (20%) à l'hospice (chiffre maximum atteint à l'hospice, sans compter les pointes saisonnières hivernales). Le nombre de pensionnaires fluctue passablement: en 1876, après la faillite de l'hospice, ils ne sont plus que 59.

Les années 1850 marquent un tournant dans l'évolution de la nature de l'établissement. Les ressources s'amenuisent alors que le nombre de pensionnaires augmente (1851, 52 et 53 sont des années de mauvaises récoltes). La vocation éducative et rééducatrice de l'institution disparaît. L'Hospice du Château de Porrentruy n'est plus qu'une maison de pauvres où s'entassent pêle-mêle jeunes et vieux, valides et invalides.

Après la faillite, les nouveaux statuts de 1875 donnent plus de poids à l'Etat au sein du conseil d'administration. Ils instituent également un fonds d'éducation destiné à couvrir les frais d'apprentissage de l'orphelin(e) à sa sortie de l'hospice: il n'est pas utilisé, l'échec est complet. Le préfet Ernest Daucourt, à qui le conseil d'administration refuse d'attribuer sa présidence, synonyme de mainmise sur l'établissement, décide de fonder un hospice catholique de vieillards à Saint-Ursanne qui vide l'hospice du Château de ses plus vieux pensionnaires, de ceux dont la pension est la plus élevée. Le même E. Daucourt récidive quelques années plus tard avec l'ouverture d'un orphelinat privé et religieux pour petites filles à Miserez qui lui permet de concurrencer l'hospice du Château qui n'est plus qu'un orphelinat. L'institution ne se porte pas très bien et le coup de grâce est porté à l'établissement par le départ de l'école d'agriculture qui est sis au Château avant de s'installer en 1927 à Courtemelon. Le loyer versé par cette école équivaut au déficit annuel de l'orphelinat. Les communes, plus enclines à placer leurs enfants abandonnés dans des familles et à bon marché, encouragées dans ce sens par les autorités bernoises compétentes, finissent par lâcher l'établissement en 1930.

La précarité des sources de revenus de l'établissement, la politique de l'assistance publique du canton de Berne concernant les enfants abandonnés qui privilégie le placement dans des familles au détriment de celui en institution, les dissensions politiques du district et la faillite puis l'absence totale d'un projet éducatif ne permettent pas à l'orphelinat du Château de Porrentruy de passer le cap des années trente.

Peu de documents éclairent la vie des pauvres adultes placés à l'hospice. Nous

en savons un plus sur le sort des enfants. Le motif le plus souvent évoqué pour le placement des enfants à l'hospice est l'indigence des parents. C'est une illustration de la reproduction sociale de la misère. L'enfant n'est pas toujours orphelin de père, de mère ou de ses deux parents. L'alcoolisme des parents, qui reflète d'autres maux, est souvent à l'origine du placement.

La priorité n'est pas donnée à la formation des enfants mais à ce qu'ils peuvent rapporter. L'apprentissage d'horlogerie dispensé au Château a fait long feu. Le jeune homme qui sort de l'hospice est domestique, la jeune fille, femme de ménage. En été, les enfants sont occupés aux travaux des champs: ils fréquentent seulement l'école lors de mauvais temps. Tout le long de l'année, le directeur réquisitionne de nombreux enfants pendant les heures de cours pour différents travaux. Durant les dernières années d'existence de l'orphelinat, l'exploitation du rural est profitable parce que l'on fait beaucoup travailler les petits pensionnaires.

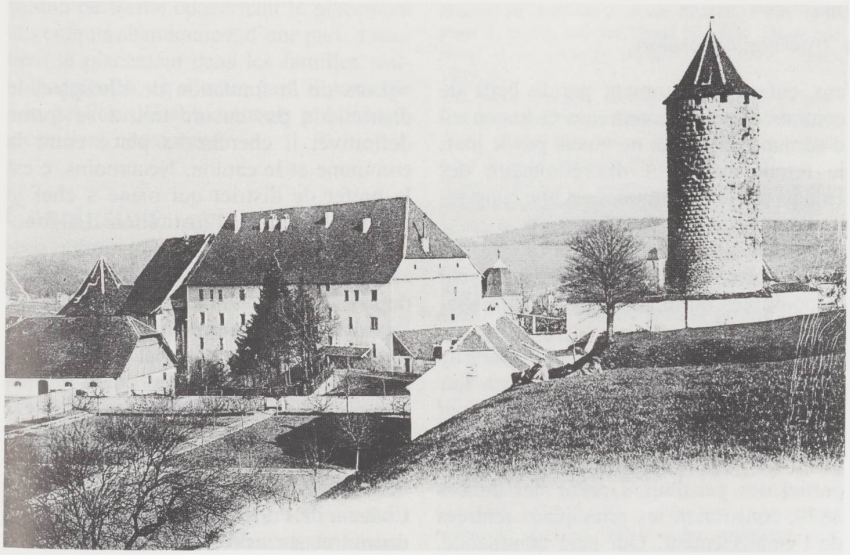

L'orphelinat du Château de Porrentruy. (Photo: Archives fédérales des monuments historiques, Berne.)

Les enfants sont surveillés par le régent, la régente, le maître de couture ou les domestiques. La discipline apparaît souvent relâchée. Au moindre fléchissement de la surveillance, les enfants laissent libre cours à leur tempérament frondeur. Lors du Kulturkampf, les petites filles, excitées par l'institutrice, font des misères aux sœurs hospitalières qui desservent alors l'hospice. A la fin d'une promenade, alors que l'instituteur se désaltère dans un bistro de Porrentruy, les jeunes garçons, restés dehors, s'en prennent à un campagnard, lui jettent des pierres et se bagarrent avec lui[52]. En fait, le niveau de la discipline varie selon le directeur et le régent en exercice. Par exemple, le directeur Laubscher, en 1877, se plaint de l'incapacité du régent et reprend les choses en main. Il écrit avoir *«dû agir avec une grande sévérité»* avec les garçons. Ces derniers sont plus indisciplinés que les filles. Ils fuguent souvent surtout si la punition n'est pas des plus sévères. Les filles, quant à elles, *«se conduisent en général beaucoup mieux que les garçons et donnent à espérer d'être un jour de bonnes femmes de ménage»*.

L'alimentation des enfants semble médiocre. Ils ne reçoivent que peu de lait et leur nourriture est très peu variée. Un médecin prescrit du lait à un enfant grippé et fragilisé par la maladie; ce qui signifie qu'en temps normal, les enfants ne reçoivent pas de lait sous forme directe. Ils ne disposent même pas tous, à certaines époques, de couverts en fer blanc.

Les enfants, dont les trousseaux sont payés par les communes à leur entrée à

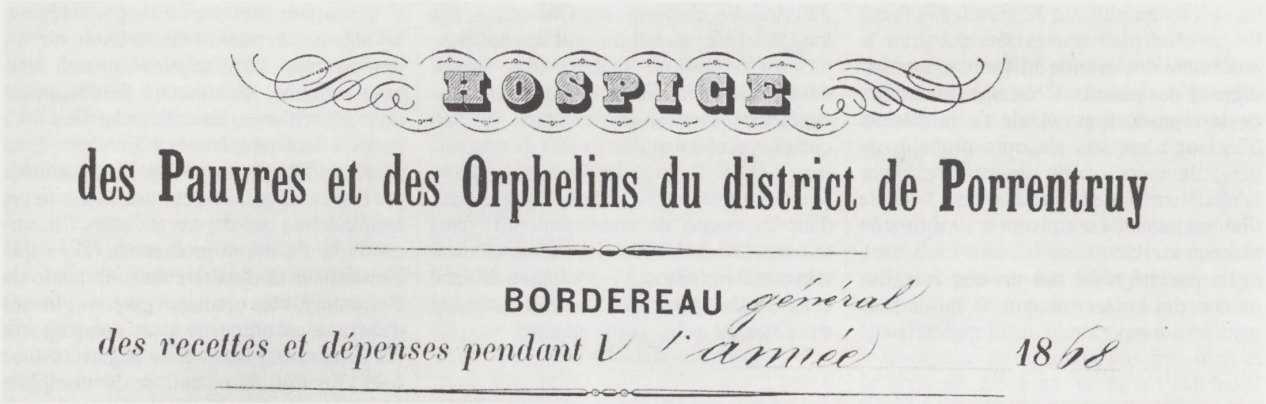
HOSPICE
des Pauvres et des Orphelins du district de Porrentruy
BORDEREAU général
des recettes et dépenses pendant l'année 1868

Comptes de l'Hospice du château de Porrentruy. (Archives cantonales).

l'hospice dès les années 1860, sont habillés de manière peu convenable. Les habits sont sales et troués. Au début du siècle, un inspecteur bernois trouve même un enfant sans chaussures en plein hiver!

La propreté des locaux laisse à désirer. Les dortoirs sont sales, ni balayés, ni aérés. La salle de classe est mal tenue.

Mais le grand problème de l'orphelinat, ce sont les retraits abusifs d'orphelins qui se perpétuent durant toute la durée de l'institution. Les communes peuvent rappeler leurs petits pensionnaires quand elles le désirent: lorsque l'enfant peut gagner son pain (il connaît assez d'opérations d'horlogerie pour être «rentable»), qu'il est assez robuste pour que son travail puisse être profitable à des membres de sa famille ou à sa commune. Malgré quelques tentatives d'enrayer ce phénomène nuisible aux enfants, notamment par le biais de contrats entre les communes et le conseil d'administration qui ne voient pas le jour, le retrait massif et discrétionnaire des enfants par les communes est une constante dans la vie de l'établissement.

Par le biais des communes, du district et du canton, les autorités publiques sont responsables de la gestion de l'établissement.

L'Hospice du Château de Porrentruy appartient aux communes du district. Les ressources communales, que ce soit par le biais de l'impôt de l'enregistrement perçu par la commune ou le versement partiel des pensions à partir des années 1870, constituent les principales rentrées de l'établissement. Qui paie commande. La commune est le pouvoir politique le plus influent au sein de l'institution.

Lors de la fondation de l'hospice, le district n'a pas encore trouvé sa forme définitive; il cherche sa place entre la commune et le canton. Néanmoins, c'est le préfet de district qui mène à chef la mise en place de l'institution. La fonction de président de l'administration souvent dévolue au préfet permet à ce dernier de jouir d'une influence certaine sur l'évolution de l'établissement. Cependant, le contrôle de l'établissement n'échappe pas aux communes qui placent et retirent leurs pensionnaires quand bon leur semble.

Le canton est partie prenante de l'institution dès sa fondation puisqu'il cède le Château de Porrentruy aux communes du district et accorde 10000 francs de subvention pour fonder un hospice pour les pauvres et les orphelins.

Par la suite, l'ingérence du canton se fait plus marquée avec une allocation annuelle qui n'est pas négligeable, une participation à la pension des pauvres et des orphelins et surtout une présence accrue au sein du conseil d'administration après la faillite de l'établissement.

L'assistance publique du canton de Berne procède également à des inspections qui mettent en lumière les lacunes de l'établissement et qui forcent le conseil d'administration à prendre des mesures pour améliorer la situation.

Enfin, il faut souligner le paradoxe de la politique de l'assistance publique du canton de Berne concernant le placement des enfants abandonnés : d'une part, il soutient le placement dans les familles, surtout agricoles, et, d'autre part, il participe à la gestion d'établissements publics qui recueillent ces enfants.

Conclusion

La pauvreté est toujours d'actualité. Sous la pression du monde économique libéral actuel, la pauvreté explose, la marginalisation d'une grande fraction de la population fait d'inquiétants progrès.

Elle change certes de visage : elle est aujourd'hui d'ordre matériel, social et psychique (chômage, présence d'enfants à charge, problème familiaux, recherche d'un logement, problèmes scolaires ou professionnels, endettement, séparation ou perte d'un être proche, personnes âgées ou handicapées, minorités, illettrisme, etc.)[53]. Elle ne fait que croître dans nos régions depuis une dizaine d'années.

Si l'excellence d'une civilisation se mesure au traitement que la société réserve à ses membres les plus faibles, je ne pense pas que la nôtre soit sur une pente ascendante.

John Vuillaume
Courgenay

Notes

[1]Eugène Brunet, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*, Paris, 1840, tome 1, p.108, cité par Henri Hatzfeld, *Du paupérisme à la sécurité sociale 1850-1940*, Nancy, 1989, p.7

[2]Giovanna Procacci, *Gouverner la misère*. La question sociale en France 1789-1848, Paris, 1993, p.210

[3]Félix Ponteil, *Les classes bourgeoises et l'avènement de la démocratie*, Paris, 1968, p.150

[4]*Coup d'œil sur le paupérisme et projet d'organisation d'un mode de subvenir aux pauvres dans le canton de Berne*, Porrentruy, 1838, p.8

[5]Le terme «vice» est un mot passe-partout utilisé dans les sources pour qualifier tout comportement allant à l'encontre d'une certaine norme sociale et morale présentée comme universelle. Son sens est la plupart du temps des plus vagues mais sa connotation est très négative.

[6]*Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud*, op. cit., p.28 : *«L'ivrognerie est presque partout signalée comme le fléau des classes laborieuses et la cause la plus générale et la moins douteuse de la misère des familles assistées.»*

[7]*Statistique du paupérisme en Suisse pendant l'année 1870*, Zurich, p. 390 : *«Puisqu'on ne peut méconnaître que dans un Etat libre les prolétaires dans la misère sont toujours plus dangereux qu'une armée entière qui assiégerait les frontières, la charité doit surtout porter ses regards du côté de la génération future; elle doit, en première ligne, s'occuper de l'éducation des pauvres.»*

[8]Peter Chmelik, *Armenziehungs- und Rettungsanstalten*, Zurich, 1978, p.52

[9]Martine Ruchat, *L'oiseau et le cachot*, Genève, 1993, p.30

[10]*Coup d'œil sur le paupérisme...*, p.14

[11]Monique Weber-Jobé, dans l'introduction d'*Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud*, Lausanne, 1977, pp. 23-24

[12]John Vuillaume, *L'Hospice du Château de Porrentruy (1837-1930), Histoire d'une institution de charité*, Université de Neuchâtel, 1996

[13]ADP, Œuvres sociales, Château, 5 cartons

[14]AEB, BB XII C, 20, (Hospice des pauvres, des vieillards et des orphelins 1837-1897)

[15]AEB, A II 3428, 1834-1880

[16]Jean-Pierre Bélet, *Mémoires pour servir à l'histoire du Pays de Porrentruy depuis l'invasion des alliés jusqu'en 1883*, 2 tomes, Porrentruy, 1971. Edition établie et commentée par l'abbé Léon Marer.

[17]Porrentruy connaît sous la période française un rayonnement dont le souvenir nostalgique est souvent évoqué par les notables et les intellectuels bruntrutains des XIXe et XXe siècles. Porrentruy est préfecture du département du Mont-Terrible, puis sous-préfecture du Haut-Rhin.

[18]Ces différents éléments et leurs «interrelations» devraient être «systématisés» en fonction de la problématique posée : une étude approfondie, «en négatif», des causes du mal-développement du district de Porrentruy aux XIXe et XXe siècles (malgré la période de prospérité que connaît Porrentruy entre 1877 et 1914) pourrait s'avérer des plus passionnantes.

[19]François Kohler, «L'horlogerie jurassienne au milieu du XIXe siècle : une fabrique rurale collective» in *L'Hôta*, N° 17, 1993, p.75

[20]François Noirjean, *Les bourgeoisies jurassiennes au XIXe siècle*, Fribourg, 1973, p.73

[21]Ce texte est cité par Bernard Prongué et Marcel Rérat, *Le Jura historique ou le Jura des sept districts 1815-1978*, Porrentruy (1978), 1994, p.13

[22]Philippe Vallat, *La crise des années trente dans le Jura*, Lausanne, 1983, p.11

[23]Martin Nicoulin, *La Genèse de Nova Friburgo*, Fribourg, 1973, p. 95-98

[24]Bernard Prongué et Marcel Rérat, *op. cit.*, p. 5
[25]*Ibid.*, p.25
[26]AEB, A II 3428, Rapports des Préfets du district de Porrentruy, 1841.
[27]Dans les localités industrielles telles Boncourt, Bonfol, Courgenay ou Fontenais, les absences scolaires sont nombreuses. De plus, la loi scolaire pénalise lourdement les familles pauvres qui n'envoient pas leurs enfants à l'école: elles sont sévèrement touchées par l'emprisonnement ou l'amende qui leur sont infligés. Elles sont privées des revenus qui leur sont nécessaires. Les familles mono-parentales (mère seule) sont le plus affectées.
[28]Philippe Vallat, *op. cit.*, p.106
[29]AEB, A II 3428, Rapports des Préfets du district de Porrentruy, 1843
[30]Bernard Prongué et Marcel Rérat, *op. cit.* , p.116
[31]Marcel Rérat, «Approches des conditions socio-économiques dans le Jura à l'époque de la Première Internationale (1860-1880), in *Actes de la Société Jurassienne d'Emulation*, 1972, p. 374
[32]Martine Ruchat, *op. cit.*, p. 35
[33]Monique Weber-Jobé, *op. cit.*, p. 23
[34]Marc Vuilleumier, in *Enquête sur le paupérisme en 1840 dans le canton de Vaud*, op.cit. , p.193-194
[35]S. Schwab, «L'assistance publique dans le Jura et dans l'ancien canton et les réformes dont elle est susceptible» in *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1881, p. 24-136
[36]Ibid., p. 25
[37]Marc Vuilleumier, *op. cit.*, p. 193-194: au sujet de l'assistance, les conservateurs tenaient «pour l'assistance à la commune parce qu'il y a une espèce de contrôle qui leur permettait de conserver une certaine hégémonie politique [communale] qu'ils auraient risqué de perdre plus facilement autrement.»
[38]Myriam Valette, *Les école de Charité de Lausanne 1726-1871*, Lausanne, 1992, p.3
[39]André Bandelier, *Porrentruy sous-préfecture du Haut-Rhin, un arrondissement communal sous le consulat et l'empire, 1800-1814*, Neuchâtel, 1980, p.266
[40]Le règlement de 1816 abolit l'égalité politique imposée par le régime français. Il institue pour longtemps une inégalité politique, qui se traduit socialement et souvent économiquement, entre les résidents de l'ancien Jura bernois, entre simples habitants et bourgeois. Le simple habitant est un étranger. Le bourgeois d'une commune voisine également. La commune bourgeoise conserve une hégémonie totale sur la vie politique de la commune jusqu'en 1861, date à laquelle une loi cantonale concernant l'extension du droit de suffrage dans les communes municipales et bourgeoises accorde le droit de vote à tout citoyen bernois établi dans la commune. Elle permet aux radicaux de s'emparer de mairies importantes, dont celle de Porrentruy détenue jusque-là par les conservateurs.
[41]*Nouvelle Histoire du Jura*, Porrentruy, 1984, p. 218.
[42]S. Schwab, *op. cit.*, p.28
[43]La Constitution de 1846 précise notamment qu'un ressortissant de l'ancien canton tombant à la charge de la charité publique dans le Jura peut être renvoyé dans sa commune d'origine.
[44]Archives communales de Bressaucourt, documents historiques, volume 5, supplément du 26 avril 1859, cité par Didier Moine, *Arme und Armenpolitik in der Ajoie 1870-1900*, Bâle, 1988 , p.44
[45]Bernard Prongué et Marcel Rérat, *op. cit.* p. 97-98: «Plus qu'il n'y paraît, le Jura doit payer le coût social de la révolution industrielle à travers la nouvelle loi sur l'assistance publique de 1897. Si elle lui est imposée [l'ancien Jura bernois rejette la loi mentionnée à cause de l'augmentation d'impôts qui en résulte], elle ne provoque pas de remous. Le Jura sollicite au contraire une intervention accrue de l'Etat lors des crises subséquentes pour soulager les souffrances de la population horlogère. Il est devenu une région identique aux autres régions du canton.»
[46]S. Schwab, *op. cit.* , p.65-66: «On prétend dans l'Ajoie, la Vallée de Delémont, etc. que l'assistance n'est ni obligatoire, ni légale dans le Jura. Ne se livre-t-on pas à une illusion? Le contribuable ne paie-t-il pas en vertu d'une loi [l'enregistrement] et la somme qu'il est astreint à payer ne sert-elle pas à entretenir des orphelins, des vieillards, des infirmes? Et puis, est-il bien équitable que le produit d'un impôt payé par tout le monde, et non pas seulement par des bourgeois, ne serve qu'à l'entretien des pauvres appartenant aux communes bourgeoises de ces quatre districts?»
[47]Martine Ruchat, *op. cit.*, p.124
[48]Peter Chmelik, *op. cit.*, p.61
[49]Cf. Marco Leuenberger, *Verdingkinder. Geschichte der armentlichen Kinderfürsorge im Kanton Bern*, 1847-1945, Fribourg, 1991, p.77
[50]Cf. Thierry Christ, «Les institutions sociales jurassiennes (et biennoises) au tournant des XIXe-XXe siècles, in *Lettre d'information*, N° 12, janvier 1996, p. 2-6
[51]*Le Franc-montagnard* du 1er juillet 1911
[52]Cf. notamment le contrôle des visites et inspections 1907-1912, année 1909: «Vauclair serait entré au restaurant de la Fleur-de-lys à Porrentruy vers 3 heures de l'après-midi et n'en serait sorti que vers 6 heures, laissant ces enfants autour de la maison, ce qui aurait eu pour conséquence une bagarre entre les orphelins et un campagnard conduisant une voiture». Pour l'instituteur Vauclair, qui n'a d'ailleurs pas vu grand-chose, l'«altercation est exagérée»: les enfants ont jeté des pierres et le campagnard les a menacés avec son fouet.
[53]Laurent Meli, *Se retrouver à l'assistance publique... et après?* Etude sur la situation actuelle dans la République et Canton du Jura, Delémont, 1995